

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juin 2022	N° 2022-374

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI
Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30
M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 15h15
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 12h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15
Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21
Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35
M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35
Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21
M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30
Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59
M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 16h14
M. Bastien RIVIERES à Mme Anne LEPINE à partir de 12h15
M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21
M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05
Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 juin 2022	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2022-374

**Eysines - requalification de l'avenue du MEDOC - Lancement de la procédure
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) - Mise en compatibilité du
document d'urbanisme - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de co-développement 5ème génération de la commune d'Eysines, il est prévu le réaménagement de l'avenue du Médoc (Fiche action n°11), axe structurant entre le quadrant Nord-Ouest de l'agglomération et hypercentre de Bordeaux

L'étude porte sur un linéaire de 3.3 km, du carrefour de Cantinolle jusqu'à la rocade, avec pour objectif d'aménager cette voie et de créer une grande allée métropolitaine.

La réalisation envisagée de cette infrastructure vise à créer une réelle entrée de ville et à mieux articuler les déplacements dans un souci de confort et de sécurité des usagers. Cet aménagement sera mieux adapté à la desserte de la zone d'activité commerciale et proposera des espaces dédiés et sécurisés pour tous les modes de déplacement.

Pour donner suite au bilan de la concertation qui a été voté au conseil du 27 novembre 2020, Bordeaux métropole est appelé à solliciter auprès de Madame la préfète de la Gironde l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

1- PREAMBULE

L'avenue du Médoc est une ancienne route départementale proposant une large bande de roulement bordée d'accotement ou de trottoirs suivant les sections. Les vitesses pratiquées sur cet axe sont souvent excessives et avec l'arrivée de plusieurs projets immobiliers à proximité, les trottoirs ou accotements se retrouvent encombrés par des véhicules en stationnement. La cohabitation vitesse, stationnement se révèle alors dangereuse et les déplacements des modes doux ne sont en aucun cas sécurisés.

2- ENJEUX ET OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

Cette voie d'un linéaire de 3.3km environ est un axe majeur de la commune d'Eysines qui présente aujourd'hui un caractère très routier.

Au regard de l'étalement urbain autour de cet axe, il est nécessaire de le requalifier afin de sécuriser les différents usages.

Les enjeux identifiés sont les suivants :

- Sécuriser et conforter les circulations des différents modes de déplacement (création d'une voie verte sur tout le linéaire),
- Sécuriser les carrefours via la création d'aménagements spécifiques (carrefours giratoires, plateaux surélevés),

- Conserver la fluidité du trafic routier tout en limitant les vitesses pratiquées,
- Proposer une offre en stationnement normée et sécurisée,
- Améliorer la gestion des réseaux d'assainissement,
- Enterrer les réseaux secs,
- Végétaliser cet axe.

3- CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROPOSE

Le projet d'aménagement se décompose de la manière suivante :

- Dans une emprise moyenne de 15m, il est prévu de :
 - * Réduire de 11m à 6m la bande de roulement actuelle,
 - * Créer une voie verte de 3m de large au nord de la voie,
 - * Créer un trottoir d'environ 1.5m au sud de la voie,
 - * Créer du stationnement longitudinal d'une largeur de 2m partout où cela est possible,
 - * Traiter le reste de l'emprise en espaces verts.
- Sécurisation de tous les carrefours via :
 - * La création de 3 carrefours giratoire au droit de la rue du Prado, de la rue Olivier de Serres et de la route de Pauillac aujourd'hui accidentogène.
 - * La création de 2 plateaux surélevés permettant de sécuriser la traversée de la piste cyclable Bordeaux Lacanau puis de marquer l'entrée du centre-ville au droit de l'avenue de la Libération.
- Une meilleure gestion de l'assainissement :
 - * Conservation des fossés existants au droit de la zone maraîchère,
 - * Reprise des réseaux d'assainissement d'eaux pluviales,
 - * Reprise des réseaux d'assainissement d'eaux usées et suppression des eaux parasites.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de voirie est estimé à :

- 7 650 000€ HT pour les travaux d'assainissement
- 8 000 000€ HT pour les travaux de voirie
- 237 197€ HT pour les acquisitions foncières

La mise en œuvre du projet nécessite des emprises foncières. La Déclaration d'utilité publique (DUP) permettra, après une phase de négociation amiable, d'acquérir le foncier nécessaire par voie d'expropriation le cas échéant.

Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique avec enquête parcellaire disjointe s'avère donc nécessaire.

L'avenue du médoc est grevée par les emplacements réservés P33 et P34 du Plan local d'urbanisme (PLU). L'évolution du projet, pour donner suite à la concertation règlementaire qui s'est déroulée du 17 février au 30 juillet 2020, a nécessité des modifications d'emprise et vient impacter des propriétés qui n'étaient pas concernées par les emplacements réservés précités.

Afin de mettre le Plan local d'urbanisme (PLU) en compatibilité avec le projet, il est nécessaire par application des articles L123-14 et L123-15 du Code de l'urbanisme, que l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en

compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

A cet effet, le Conseil de Bordeaux Métropole est appelé à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde, l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique avec mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 103.2 et suivants, ses articles L153-54 et suivants,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et R.122-2 et suivants concernant le champ d'application des études d'impact,

VU l'arrêté préfectoral du 4 mai 2022 précisant que ce projet n'est pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment les articles L.1, L.121-1 et suivants, L.131-1 et suivants,

VU la délibération n°2020-142 du 17 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoirs du conseil métropolitain à son président,

VU la délibération n°2020- 475 relative au bilan de la concertation approuvé par le conseil de bordeaux métropole le 27 novembre 2020,

VU l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 14 avril 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à cette opération de voirie,

CONSIDERANT que le PLU en vigueur nécessite d'évoluer pour permettre la réalisation d'aménagement de voirie sur l'avenue du Médoc,

CONSIDERANT que ce projet n'est pas soumis à la réalisation d'un dossier d'étude d'impact.

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de l'avenue du Médoc.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du PLU, en vue d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux de voirie de l'avenue du Médoc et de permettre de procéder aux acquisitions foncières restantes par voie d'expropriation.

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du 34° de la délibération n° 2019/344 du 21 juin 2019, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, ou le cas échéant, par voie d'expropriation. Les dépenses seront imputées au budget principal sur l'opération.

Article 4 :

d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 5 :

d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants à l'acquisition.

Article 6 :

les dépenses seront imputées sur le budget principal au chapitre 21 article 2112 fonction 844 pour les acquisitions foncières et au chapitre 23 article 2315 fonction 844 pour les travaux de voirie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Andréa KISS</p>
---	--